

Les demandes présentées en vertu du **Programme d'aide aux conférenciers des congrès d'études canadiennes** sont communiquées directement au CIEC par les organisateurs de ces congrès. Les subventions annuelles versées à des associations d'études canadiennes dans le cadre du **Programme d'échange de personnalités du secteur culturel** sont autorisées directement par AECEC/BKRE. Enfin, le CIEC coordonne les déplacements de l'**Exposition itinérante de livres sur les études canadiennes**.

À la **QUATRIÈME PARTIE** de ce manuel, on trouvera des informations précises sur les **critères d'admissibilité et les modalités d'attribution des bourses et subventions** pour chacun des programmes.

Les résultats de tout concours sont communiqués par écrit à tous les candidats; de même, un accusé de réception est expédié pour chaque demande de subvention. Un **Avis de bourse ou de subvention** précisant la valeur et les conditions de remise de l'octroi est envoyé aux candidats reçus. Ce document doit être signé et retourné à la mission responsable dans le délai fixé.

IV. MONTANT DES CONTRIBUTIONS ET CALENDRIER DES VERSEMENTS

Le montant maximum de la contribution et le mode de paiement varient selon le programme et la région de résidence du candidat. Pour de plus amples renseignements sur chaque programme, veuillez consulter la **QUATRIÈME PARTIE** du présent manuel.
